

Charte d'engagement

Parcours de formation linguistique

des apprenants à Rennes Métropole



Avec l'appui de la Ville de Rennes et de Rennes Métropole, un travail d'accompagnement des structures oeuvrant sur le champ de l'apprentissage linguistique a débuté en 2014. Il a abouti à des préconisations visant à améliorer la coordination entre les différentes actions d'apprentissage de la langue française proposées à Rennes et Rennes Métropole.

Les organismes de formation, les structures d'accueil et d'accompagnement élaborent un parcours de formation des apprenants et des personnes ayant besoin d'une meilleure maîtrise de la langue française. Ce nouveau parcours est progressif et cohérent, adapté aux besoins des apprenants, et il prend en compte le contexte de chaque structure.

L'État, la Ville de Rennes et Rennes Métropole financent une plateforme d'évaluation et un dispositif d'appui et d'accompagnement des bénévoles dans le but de pérenniser la plateforme et d'optimiser les propositions d'apprentissage linguistique. Ces engagements sont pris dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs entre l'État, la Ville de Rennes et l'association Langue et Communication pour une durée de trois ans, renouvelée depuis la première signature en 2016.

La présente charte est complémentaire de l'action de la plateforme.

1 - Objectifs de la plateforme

1.1 Accompagnement des associations au changement

Il s'agit d'accompagner les structures du territoire signataires de la charte, par une réponse individualisée prenant en compte les besoins qu'implique pour chacune d'elles la signature de cette charte.

Cet accompagnement porte entre autres sur une (re)définition des propositions d'apprentissage linguistique en fonction des nouveaux besoins répertoriés sur le territoire. Il permet ainsi d'assurer une meilleure complémentarité des offres de formation linguistique dans une logique de parcours cohérent et adapté aux besoins langagiers et socioculturels des apprenants.

2.2 Formation des bénévoles intervenant dans le champ de l'apprentissage linguistique

- Formation de base pour tous les nouveaux bénévoles souhaitant intervenir dans l'animation d'ateliers linguistiques.
- Les autres bénévoles sont encouragés à participer à des formations thématiques spécifiques pour enrichir ou faire évoluer leurs pratiques.
- Ouverture hebdomadaire d'un centre de ressources didactique avec accompagnement et conseil.
- Mise en place d'une veille linguistique et didactique et d'un système de consultation en ligne du fonds documentaire, d'emprunts et d'informations sur les nouveautés.
- Mise en place d'animations régulières sur les outils pédagogiques disponibles ainsi que sur les thématiques ayant trait à l'accompagnement du public ou encore sur des aspects pragmatiques de mise en oeuvre d'ateliers, ouvertes aux bénévoles ainsi qu'aux référents (bénévoles et salariés)

2 – Modalités de fonctionnement de la plateforme

2.2 Animation et gestion

- Accueil de tous les apprenants, migrants et autres, souhaitant apprendre le français à Rennes et Rennes Métropole.
- Identification de la spécificité des publics concernés en lien avec le besoin d'apprentissage recensé.
- Report du résumé biographique de chaque apprenant dans le livret de suivi du parcours de formation linguistique.
- Présence de l'association Langue & Communication dans les associations, à leur demande, pour l'évaluation et le suivi des stagiaires.
- Gestion des flux au sein des associations assurant la formation linguistique.
- Mise en lien avec les centres de passation de diplômes et de certificats de langue française.

2.3 Évaluation et suivi de parcours linguistiques

- Positionnement linguistique de l'apprenant.
- Report de l'évaluation initiale des compétences langagières de l'apprenant dans un livret de suivi de parcours de formation linguistique
- Retour vers les structures prescriptrices d'évaluation linguistique et lien avec la structure d'apprentissage de la langue préconisée.
- Évaluation des compétences langagières et socioculturelles de l'apprenant en fin d'action.

2.4 Orientation

- Orientation de l'apprenant vers l'association ou le centre de formation correspondant à son statut, à son niveau linguistique, à sa maîtrise du monde de l'écrit, à son projet, à sa situation géographique...
- Nouvelle orientation (éventuelle) de l'apprenant vers l'association ou le centre de formation après l'évaluation finale.

3 - Engagements des structures signataires

3.1 Dans leurs relations à la plateforme

- Fournir à la plateforme les informations concernant l'activité linguistique de leur structure.
- Signaler le nombre des places disponibles à la fin d'un cycle de formation ou libérées par un départ, dont la raison sera mentionnée, ainsi que tout autre changement dans l'offre de formation.
- Orienter vers la plateforme toute nouvelle demande d'inscription ou toute personne ayant terminé un atelier et souhaitant poursuivre son parcours de formation.
- Accueillir et intégrer dans un groupe en formation toute personne envoyée par la plateforme, à condition que l'association dispose de place(s).
- Signaler à la plateforme les éventuels freins des apprenants pour participer à un atelier linguistique. Celle-ci se mettra alors en rapport avec l'instance de suivi de la construction des parcours d'apprentissage.
- Participer aux rencontres entre organismes, associations et autres partenaires engagés dans la mise en oeuvre du parcours de formation des apprenants.
- Contribuer à l'ajustement de leur offre de formation pour satisfaire aux nouveaux besoins des apprenants et à la cohérence du parcours, en fonction des moyens et des missions des structures engagées dans la dynamique de parcours d'apprentissage.
- Faire remonter les différents besoins en vue d'un ajustement éventuel de l'offre.

3.2 Au regard de l'accompagnement des bénévoles

Faire suivre une formation de base à tous les nouveaux bénévoles. Les autres bénévoles seront encouragés à enrichir leurs pratiques ou à la faire évoluer par le biais de formations correspondant à leurs besoins.

4 - Modalités de suivi

4.1 Un comité technique

Instance de régulation, de suivi et de résolution des difficultés repérées par la plateforme et les différents partenaires pour optimiser les parcours d'apprentissage.

4.2 Une instance de suivi de la construction des parcours d'apprentissage

Organe de régulation, de suivi et de résolution des difficultés, autres que linguistiques, repérées par la plateforme et les différents partenaires. Elle est pilotée par la Ville de Rennes et Rennes Métropole et est composée de l'association Langue & Communication ainsi que de signataires de la charte. Des partenaires sont invités à y participer en fonction des problématiques abordées.

4.3 Bilans réguliers

Engagement de la plateforme à fournir aux financeurs des informations contribuant à la mise en oeuvre d'une politique concertée et pilotée.

PROCÉDURE D'ADHESION À LA DYNAMIQUE DE MISE EN COHÉRENCE DES PARCOURS D'APPRENTISSAGE LINGUISTIQUE FLE

SIGNATURE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT : MODALITES

LE ROLE DES PRINCIPALES PARTIES :

Les Élu.es sont les seul.es à pouvoir engager leur commune par la signature de la charte.

• La Mission Égalité de Rennes Ville et Métropole :

- Rôle d'information des élu.es concerné.es
- Rôle d'orientation des associations vers les élu.es de leur territoire
- Rôle d'organisation de la signature.

• La Plateforme d'Évaluation et d'Orientation Linguistique (PEOL) :

- Rôle de repérage, de lien et d'orientation des associations repérées vers la Mission Égalité de Rennes Ville et Métropole

- Les associations souhaitant adhérer à la démarche prennent contact avec la Mission Égalité sur orientation de l'association Langue et Communication et se rapprochent des élu.es de leur commune pour les informer de leur souhait d'adhésion à la dynamique métropolitaine, de leurs besoins d'accompagnement et de suivi.

UNE ASSOCIATION SOUHAITE ETRE SIGNATAIRE DE LA CHARTE :

Elle en informe la PÉOL qui fait le lien avec la Mission Égalité de Rennes Ville et Métropole.

La chargée de mission Égalité, accès aux droits et citoyenneté des personnes étrangères prend

Contact :

- Avec la commune afin de l'informer des initiatives locales et de l'importance de les structurer et des avantages à adhérer à la dynamique métropolitaine.
- Avec l'association afin de lui demander de se rapprocher des élu.es de sa commune pour leur expliquer sa volonté de s'engager.

Seule la signature des élu.es peut engager la commune : la signature de l'association mère ne vaut pas pour les antennes situées sur d'autres communes de l'agglomération.

UNE COMMUNE SOUHAITE ETRE SIGNATAIRE DE LA CHARTE :

Une fois que la Mission Égalité de Rennes Ville et Métropole en est informée :

- Elle en échange avec les élu.es concerné.es : si les élu.es souhaitent s'engager et il ou elle cale un temps pour la signature avec les personnes ayant l'autorité ou la délégation pour signer.
- Cette signature facilitera l'engagement d'autres associations dudit territoire si par la suite celles-ci souhaitent adhérer au dispositif.

L'INTERET D'ETRE SIGNATAIRE DE LA CHARTE

Pour l'association :

- Bénéficier de conseils, d'accompagnement et des ressources permettant de mieux structurer leurs ateliers d'apprentissage linguistique du Français.
- Faire évaluer les apprenants tout au long de leur apprentissage : cette évaluation peut se faire à la demande, sur site.
- Rompre l'isolement des bénévoles qui peuvent ainsi participer à une dynamique collective, échanger des pratiques et monter en compétences.
- Valoriser la participation de l'association à la fois dans un réseau local de solidarités envers les personnes étrangères et dans la dynamique Vers un territoire d'égalité de Rennes Métropole.

Pour la commune :

- Avoir une meilleure visibilité des initiatives de leur territoire.
- Travailler un axe de l'intégration des étrangers de façon mieux structurée et coordonnée en profitant des ressources métropolitaines.
- Valoriser la participation de l'association à la fois dans un réseau local de solidarités envers les personnes étrangères et dans la dynamique Vers un territoire d'égalité de Rennes Métropole.

Déroulé :

Caler une date en lien avec l'agenda de Priscilla Zamord

Présence des communes et des associations

Le lieu : les locaux de l'association

Communication :

En GT Métropolitain des Solidarités

Prévoir une communication annuelle dans les réseaux de Rennes Métropole